

LES PROCÉDURES COLLECTIVES, LA LOI DE SAUVEGARDE ET LE DROIT DES CRÉANCIERS

JU18 2 jours (14h) 1 450,00 €^{HT}

Objectifs

Identifier les impacts de la loi de sauvegarde relative à la prévention des difficultés des entreprises et aux procédures collectives • Comprendre toutes les implications pratiques de cette réforme et les dernières modifications pour les créanciers

Profil Stagiaire(s)

cette formation Juridique s'adresse aux responsables et collaborateurs des services contentieux et/ou juridiques, crédit managers, analystes crédit, responsables comptables

Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Profil Animateur(s)

cette formation Juridique est assurée par un avocat au barreau de Paris spécialiste des entreprises en difficulté, Président de Chambre Honoraire du Tribunal de Commerce de Paris



PROGRAMME

Traitement amiable des difficultés de l'entreprise

Rappel des dispositions issues des lois antérieures
Présentation du dispositif en vigueur
Le mandat ad hoc

La conciliation, une approche novatrice de la prévention

Les bénéficiaires et les conditions d'ouverture
Modalités, confidentialité et durée
Accord constaté ou homologué : conséquences pratiques

Traitement judiciaire des difficultés du débiteur : les procédures collectives

Rappel des dispositions issues des lois antérieures :
. l'état de cessation de paiement
. la procédure de redressement judiciaire
. la procédure de liquidation judiciaire
Les raisons de la réforme
La procédure de sauvegarde, un traitement judiciaire préventif
Les bénéficiaires, les conditions d'ouverture
Le déroulement de la procédure
Le rôle des AJ (Administrateurs Judiciaires), LJ (Liquidateurs Judiciaires) et des contrôleurs
Constitution ou non de créanciers
Points attractifs de la réforme
La sauvegarde financière accélérée

Contactez-nous

Conseiller formation
09 88 66 10 00
inscriptions@demofr

Nos sessions

6 - 7 sept. 2021 : Paris / A Distance

18 - 19 nov. 2021 : Paris / A Distance

LES PROCÉDURES COLLECTIVES, LA LOI DE SAUVEGARDE ET LE DROIT DES CRÉANCIERS

JU18 2 jours (14h) 1 450,00 €^{HT}

Réorganisation de la procédure de redressement judiciaire

Les avantages propres à cette procédure

Le plan de cession

Les actions nouvelles possibles

Simplification et accélération des procédures de liquidation

L'assouplissement des sanctions civiles et professionnelles

La modification du régime de la responsabilité des créanciers pour soutien abusif

La sauvegarde des intérêts de l'entreprise créancière dans le cadre de la loi

Les déclarations de créances

La poursuite des contrats en cours

Les relations avec les organes de procédure

Les créanciers privilégiés et l'ordre des paiements

La négociation à temps des garanties valides

Compléter la formation avec les modules e-learning offerts :

- connaître l'expertise et le règlement amiable des procédures préventives

- connaître la sauvegarde, le redressement et la liquidation judiciaires

Méthode pédagogique

Pour les formations "A distance", elles sont réalisées avec un outil de visioconférence de type Teams ou Zoom selon les cas, permettant au formateur d'adapter sa pédagogie.

Retrouvez sur notre site internet toutes les précisions sur les sessions à distance ou les classes virtuelles.

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre

Nos formateurs DEMOS sont recrutés conformément aux spécifications mentionnées pour chaque formation. Ce sont des professionnels en activité et/ou des experts dans leur domaine.

Ils utilisent des méthodes et outils appropriés aux formations qu'ils dispensent et adaptent leur pédagogie au public accueilli.

Par ailleurs, nos centres de formation DEMOS sont tous équipés :

- Salles de formation lumineuses, spacieuses, design, ergonomiques, mobiles et équipées d'écrans plasma, de PC portables/fixes si nécessaire à la formation suivie.
- Accès au wifi haut débit sur l'ensemble des lieux
- Espace de co-learning et webcorners
- Cafés, collations et rafraîchissement sont offerts

Et tous sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Pour assurer un suivi individuel, Demos a mis en place 2 types d'évaluation :

- Des évaluations des acquis en cours et en fin de formation

Elles peuvent être faites de différente manière selon le contenu de la formation suivie :

Quiz, exercice pratique, étude de cas, jeu de rôles, mise en situation, soutenance devant un jury pour les formations à finalité certifiante.

- Une évaluation de la satisfaction de chaque stagiaire est réalisée en ligne. Cette évaluation est complétée par l'appréciation du formateur à l'issue de chaque session.

En complément

Avant cette formation vous pouvez suivre :

- Maîtriser le Droit des Sociétés

- Maîtriser le Droit des Sociétés : Approfondissement

- Le Traitement des Impayés : du Pré-contentieux au Recouvrement Judiciaire des Créances

Après cette formation vous pourrez suivre :

- Améliorer le Recouvrement de ses Créances

Cette formation fait partie de :

- Formation au Droit des Affaires (Parcours Pro)